

Activité 3^{ème} : 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État

I. LE POINT SUR LE VOCABULAIRE

1. D'après le texte, quel premier sens a revêtu le mot « laïcité » ? Soulignez en bleu la phrase qui précise sa signification à ce moment-là. Dans ce sens-là, quel synonyme peut-on utiliser d'après le texte ?
2. D'après le texte, quel est le sens actuel de « laïcité » ? Surlignez le texte pour répondre.
3. De quoi la laïcité est-elle le contraire ? Définissez le mot utilisé par le texte.
4. Donnez votre définition de « liberté ».
5. « Laïque » est bien sûr le féminin de « laïc », mais les deux orthographes renvoient aussi à deux sens différents. Lesquels ?

En France, désormais, tolérance et laïcité sont liées. Le mot « laïcité » a revêtu, lui aussi, au début du XX^e siècle, une signification polémique¹. Né à la fin du XIX^e siècle, il a d'abord exprimé une volonté de combattre la religion en excluant l'Église catholique² de l'exercice de tout pouvoir politique ou administratif et, en particulier, de l'organisation de l'enseignement. L'aboutissement de cet affrontement fut la séparation des Églises et de l'État en 1905. Aujourd'hui, le laïcisme est mort ou moribond³, mais la laïcité garde toute sa valeur, et la majorité des citoyens, croyants ou non, des États démocratiques en ont adopté la philosophie. Laïcité signifie, certes, que la religion ne doit pas chercher à contrôler l'État et que le choix d'une religion ou d'une non-religion est libre, mais aussi que l'État doit permettre aux religions de poursuivre leurs activités et ne doit pas les brimer⁴. Elle est le contraire de l'irréligion de l'ex-Union soviétique et de la Chine communiste. La laïcité permet donc la liberté de croyance et le « vivre ensemble ». Elle fait en sorte qu'autrui est accepté dans sa différence.

Jean Delumeau, *Des Religions et des Hommes*, Desclée de Brouwer, 1997

1 polémique : qui prête à débat, qui est critique.

2 Eglise catholique : Eglise chrétienne dirigée par le pape.

3 moribond : qui est près de mourir.

4 brimer : Maltraiter, soumettre à des épreuves vexatoires.

II. LE CONTENU DE LA LOI

1. Avec vos propres mots, reformulez le contenu des deux principaux articles de la loi de 1905, rappelés ci-dessous :

Article 1^{er} : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

2. Dans les parties intitulée « Titre IV et Titre V », trouvez trois exemples de « restrictions édictées [...] dans l'intérêt de l'ordre public. »

 Lien à utiliser : www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000043982919/2021-08-26/



III. CONTEXTE HISTORIQUE

Lien à utiliser : www.lumni.fr/article/la-loi-de-1905-en-bref

1. De quand date la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État ?
2. Qui en est à l'origine ? Dans quel objectif ?
3. Que signifie « anticlérical » ?
4. Dans le texte, soulignez en noir la phrase qui montre dans quel contexte la loi est votée.

CONCLUSION : Pourquoi l'auteur peut-il affirmer qu' « *en France, désormais, tolérance et laïcité sont liées* » (1^{ère} ligne) ? Justifiez votre opinion en vous appuyant sur le texte mais aussi sur vos recherches.